

AVENANT
Au règlement du concours national
Trophée gastronomique « L'huile d'olive à l'école des chefs »
2009-2010

Le règlement du Trophée gastronomique « L'huile d'olive à l'école des chefs » déposé le 16 octobre 2009 auprès de Maître Didier PETEY, Huissier de Justice, reste en tout point identique, à l'exception que la catégorie 3 du concours est maintenant aussi ouverte aux élèves préparant le CAP Cuisine et le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

La catégorie 3 correspond maintenant au projet individuel pour les élèves préparant le CAP Cuisine, le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie, le Baccalauréat professionnel restauration, le Baccalauréat technologique Hôtellerie et le BTS Hôtellerie-restauration.

Le travail demandé aux élèves de la catégorie 3, la mécanique de sélection et les critères d'évaluation restent en tout point identiques à ceux décrits dans le règlement déposé.

Fait à Paris, le 27 novembre 2009.